



## Permis de conduire stup

-----  
Par Terence 21

Bonjour,

Voilà ma question car je ne comprend pas trop l'année dernière j'ai eu un contrôle pour stup du coup positif j'ai eu un retrait de 6 mois tout de suite derrière et semaine dernière je reçois ma condamnation du greffier à,

Amende délictuelle de 450e à titre principale

Obligation d'accomplir un stage sensibilisation à la sécurité routière à titre de peine complémentaire

6 mois de suspension du permis de conduire à titre de peine complémentaire

Ma question est encore un retrait de 6mois de plus sachant que j'ai déjà eu 6mois

Merci à vous bonne journée

-----  
Par Marck\_ESP

Bienvenue et bonjour

La loi prévoit que la période de suspension administrative que vous avez déjà effectuée s'impute (se déduit) de la durée de la suspension judiciaire prononcée par le juge.

Si les durées sont identiques : Si le juge a prononcé 6 mois de suspension et que vous avez déjà effectué 6 mois de suspension administrative, votre peine est considérée comme déjà exécutée.

Mais vous aurez je pense la réponse d'un membre (pseudo "la vigie") plus spécialisé.